



# SYNDICAT **CGT**

## **T.A.M. -D.P.E.**

Madame Anne HIDALGO  
Maire de Paris  
Place de l'Hôtel de Ville  
75004 PARIS

Le 26 novembre 2019.

REF. : 2019 12 05 RM/AH

**OBJET :** Préavis de grève spécifique pour les Conducteurs et les Adjoints Techniques de la Section des Moyens Mécaniques de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux de la Direction de l'Immobilier de la Logistique et des Transports (DILT), **à partir du jeudi 05 décembre 2019, à 00h00**, reconductible et indéterminé.

Madame la Maire,

Notre Syndicat **CGT** TAM-DPE dépose ce jour par la présente un préavis de grève pour les agents cités en objet, de 0 h à 24 h **à partir du jeudi 05 décembre 2019** à 00h00, pouvant aller de 55 mn, deux heures, la demi-journée ou la journée en début ou en fin de service, reconductible et indéterminé pour les revendications suivantes :

- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;
- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » :
  - Abandon de la fusion CHSCT/CT et maintien des Elus en CAP en matière promotions, mutations...
  - Abrogation de la nouvelle sanction disciplinaire des 3 jours de mise à pied,
  - Maintien du droit constitutionnel des grèves en abrogeant les délais de prévenance de 48 heures et sur des journées de grève indivisibles,
  - Abrogation du détachement d'office d'agents en cas d'externalisation des services vers le privé...
  - Le maintien de l'accord cadre ARTT de 2001 et notamment sur la question des 8 jours de congés supplémentaires,
- L'ouverture rapide de négociations dans la lutte contre la souffrance au travail grandissante dans nos services ;
- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;

Ainsi que :

- Pour la pérennisation de nos Services pour tous les usagers(es) avec la remunicipalisation complète des Services de prestations aux TAM ou des tâches de collecte et de nettoyage mécanisé concédés aux entreprises privées ainsi qu'un vrai plan garage ;
- La mise en place d'une qualification de la reconnaissance des métiers poids lourd pour les Adjoints techniques de la maintenance automobile du STTAM et de la SMM/DPE
- La revalorisation de la prime carburant figée depuis 2011 pour les TAM et pour la DPE

- Pour la mise en place pérenne de frais de mission (transport et repas) dans le cadre de formations métiers ou obligatoires en toutes circonstances d'horaires et de lieux ;
- Pour l'attribution d'une Nouvelle Bonification Indiciaire, Zone Urbaine Sensible, (NBI ZUS) de 20 points d'indice/an aux Conducteurs (trices) des TAM ;
- Pour une possibilité dérogatoire pour les agents du ST TAM et de la SMM/DPE devant se rendre à leur travail avec leurs véhicules personnels lors des pics de pollution et sans restriction de vignette Crit'air ;

Le projet de loi de transformation de la Fonction Publique ouvre la voie à la privatisation et à la précarisation des agents. Le maintien des prestations par la régie ainsi qu'une remunicipalisation complète (que ce soit aux TAM ou à la SMM/DPE) offrent aux Parisiens la garantie d'un vrai Service Public de qualité au coût moins onéreux.

La remise en question des cycles et du temps de travail, à la suite des accords locaux signerait également un véritable un retour en arrière sur les conditions de travail des agents.

La ville de Paris doit plus que jamais garantir le maintien des acquis de ses agents et leur en concéder d'autres.

La prime carburant mise en place en 2011 n'est plus en adéquation avec la situation actuelle. Les prix des carburants ont encore atteint un niveau record sans précédent depuis ces dernières semaines et impacte fortement le pouvoir d'achat des agents. D'autant que la plupart d'entre eux n'ont pas d'autres choix que d'utiliser leur véhicule pour se rendre au travail. Il est donc urgent qu'une revalorisation soit opérée.

Par ailleurs, la très grande majorité des formations et particulièrement celles liées à leurs métiers, s'effectuent sur des plages horaires de journée avec une pause méridienne et sur des lieux non compatibles avec les agents, les obligeant à engager des frais supplémentaires (obligation de prendre les transports en commun ou un stationnement payant pour les véhicules personnels ou encore des frais de repas en l'absence de restaurant administratif à proximité). La réglementation permet une indemnisation des agents en formation dans Paris. De plus, ces formations sont le plus souvent obligatoires, ou à la demande du service. Dans les deux cas, les agents n'ont pas à devoir à supporter des frais qu'ils n'auraient pas en temps normal.

Le danger de la conduite dans Paris se présente aussi selon les quartiers dans lesquels les agents se rendent pour travailler. Les Conducteur(trices) des TAM, comme ceux et celles de la DPE sont amené(e)s à effectuer des missions dans des zones classées "Zone Urbaines Sensibles" et sont exposé(e)s au même danger comme leurs collègues de la DPE qui perçoivent cette NBI ZUS. Ces agents doivent pouvoir eux aussi en bénéficier selon les mêmes modalités.

Autre difficulté. Avec les interdictions pour certains véhicules de circuler dans Paris et aux alentours lors des pics de pollution ou selon la catégorie de la vignette Crit'air, et l'absence de transports en commun selon les heures, bon nombre d'agents commençant très tôt le matin ou très tard le soir, ne pourront plus se rendre à leur travail.

Comment vont-ils pouvoir embaucher et exercer leurs missions de Service Public, indispensable pour les Parisiens ?

Une dérogation sur leur trajet domicile - travail doit pouvoir leur être accordé.

Enfin, les adjoints techniques sont recrutés sur la base d'un diplôme d'état qualifié sur de la maintenance automobile, mais sont en grand nombre affectés sur des engins poids lourd, rendant leurs conditions de travail totalement différentes, pénibles, voire insalubres sur ces engins. De plus, les nouvelles motorisations, (GNV, Hydraulique, électronique embarquée, etc..) requiert de plus en plus de qualifications et de formations dans ce domaine poids lourd. Cet ensemble doit donc se traduire par cette reconnaissance de ces métiers tant sur le plan indiciaire qu'indemnitaire.

Le mécontentement grandissant des agents et leur détermination à vouloir faire aboutir ces revendications, nous amènent par la présente à déposer ce préavis afin de leur permettre de participer pleinement à des initiatives de mobilisation.

Nous entendons, à l'occasion de notre audience préalable à ce mouvement, trouver avec vos représentants dûment mandatés, toutes les pistes d'accord.

Veuillez agréer, Madame la Maire, nos sincères salutations syndicales.

Pour le Syndicat **CGT** TAM DPE,  
Secrétaire Général,  
Richard MATEU.